

COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille huit, et le vingt et un mars à dix huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Pargoire proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 09 et 16 mars 2008, se sont réunis dans la salle du conseil à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11, L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membre dont le Conseil Municipal doit être composé	19
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance	19
Dont 1 procuration de Madame Fabienne GALVEZ à Madame GIBERT Monique.	

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Christian CLAPAREDE, deuxième adjoint au Maire sortant en remplacement de Monsieur Michel ASTIE, Maire sortant absent, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer Agnès CONSTANT, Jean-Luc DARMANIN, Christian CLAPAREDE, Monique GIBERT, Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, Pascal SOUYRIS, Jacques GAZAGNES, Sylvette PIERRON, Patrice LAVAUX, Francis ALANDETE, François MOSSMANN, Sébastien SOULIER, Romain AUGIER, Michèle DONOT, Michel TANGUY, Thierry LUCAT, Bernard GOMBERT, Marie-Philippe PRIEUR dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Jean FABRE, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Sébastien SOULIER, le plus jeune des Conseillers.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 à L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7.

Chaque Conseiller Municipal, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
A DEDUIRE: bulletins blancs	0
bulletins nuls	2
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	17
Majorité absolue	10

Ont obtenu:

- Madame Agnès CONSTANT 17 voix

Mme **Agnès CONSTANT**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **Maire** et a été immédiatement installée.

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Conformément à l'article L.2122-2 du C.G.C.T., Madame le Maire expose que le Conseil détermine le nombre des adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, et propose de fixer à 5 (cinq) le nombre des Adjointes.

A l'unanimité, le Conseil fixe à **5** (cinq) le nombre des **Adjointes au Maire**.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame CONSTANT Agnès élue Maire, à l'élection du 1^{er} Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
A DEDUIRE: bulletins blancs	0
bulletins nuls	4
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	9

Ont obtenu:

- Monsieur Jean-Luc DARMANIN 15 voix

M. **Jean-Luc DARMANIN** a été proclamé **1^{er} Adjoint** et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2ème ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame CONSTANT Agnès élue Maire, à l'élection du 2ème Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
A DEDUIRE: bulletins blancs	0
bulletins nuls	4
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	9

Ont obtenu:

- Monsieur Christian CLAPAREDE 15 voix

M. **Christian CLAPAREDE** a été proclamé **2ème Adjoint** et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 3ème ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame CONSTANT Agnès élue Maire, à l'élection du 3ème Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
A DEDUIRE: bulletins blancs	0
bulletins nuls	4
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	9

Ont obtenu:

- Madame Monique GIBERT 15 voix

Mme **Monique GIBERT** a été proclamée **3ème Adjoint** et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 4ème ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame CONSTANT Agnès élue Maire, à l'élection du 4ème Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
A DEDUIRE: bulletins blancs	0
Bulletins nuls	2
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	17
Majorité absolue	10

Ont obtenu:

- Madame Fabienne GALVEZ 17 voix

Mme **Fabienne GALVEZ** a été proclamée **4ème Adjoint** et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 5ème ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame CONSTANT Agnès élue Maire, à l'élection du 5ème Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
A DEDUIRE: bulletins blancs	0
Bulletins nuls	2
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	17
Majorité absolue	10

Ont obtenu:

- Monsieur Jean FABRE 17 voix

M. **Jean FABRE** a été proclamé **5ème Adjoint** et a été immédiatement installé.

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les Conseillers Municipaux prennent rang dans l'ordre du tableau.

L'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales : 1° par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du Conseil Municipal; 2° entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus; 3° et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la mairie, de la sous-préfecture et de la préfecture où chacun peut en prendre communication ou copie.

N° d'ordre de l'élection 1 N° Fonction (1)	NOM 2	Prénom 3	Date de Naissance 4	Profession 5	Domicile 6	Date de la plus récente élection 7	Nombre de suffrages obtenus 8
1 M	CONSTANT	Agnès	16/04/1962	Viticultrice	SAINT-PARGOIRE	09/03/2008	593
2 A	DARMANIN	Jean-Luc	15/06/1953	Viticulteur	SAINT-PARGOIRE	16/03/2008	545
3 A	CLAPAREDE	Christian	22/09/1948	Retraité viticulteur	SAINT-PARGOIRE	16/03/2008	524
4 A	GIBERT	Monique	12/11/1948	Cadre de santé	SAINT-PARGOIRE	09/03/2008	524
5 A	GALVEZ	Fabienne	22/06/1956	Agent administratif	SAINT-PARGOIRE	16/03/2008	582
6 A	FABRE	Jean	10/04/1941	Retraité du commerce	SAINT-PARGOIRE	16/03/2008	542
7 C.M.	SOUYRIS	Pascal	23/01/1960	Pharmacien	SAINT-PARGOIRE	09/03/2008	592
8 C.M.	GAZAGNES	Jacques	24/12/1955	Expert comptable commissaire aux comptes	SAINT-PARGOIRE	09/03/2008	585
9 C.M.	PIERRON	Sylvette	31/01/1945	Agent de l'éducation nationale	SAINT-PARGOIRE	09/03/2008	561
10 C.M.	LAVAU	Patrice	27/02/1977	Viticulteur	SAINT-PARGOIRE	09/03/2008	558
11 C.M.	ALANDETE	Francis	06/04/1945	Retraité artisan	SAINT-PARGOIRE	09/03/2008	522
12 C.M.	MOSSMANN	François	28/01/1942	Retraité directeur d'école	SAINT-PARGOIRE	16/03/2008	581
13 C.M.	SOULIER	Sébastien	02/04/1973	Ingénieur de recherche	SAINT-PARGOIRE	16/03/2008	567
14 C.M.	AUGIER	Romain	25/05/1972	Ouvrier conchyliculteur	SAINT-PARGOIRE	16/03/2008	554
15 C.M.	DONOT	Michèle	31/10/1944	Retraîtée déléguée hospitalière	SAINT-PARGOIRE	16/03/2008	548
16 C.M.	TANGUY	Michel	15/11/1946	Retraité de la SACD	SAINT-PARGOIRE	16/03/2008	547
17 C.M.	LUCAT	Thierry	23/12/1965	Agent Chronopost	SAINT-PARGOIRE	16/03/2008	532
18 C.M.	GOMBERT	Bernard	16/09/1954	Postier	SAINT-PARGOIRE	16/03/2008	513
19 C.M.	PRIEUR	Marie-Philippe	04/10/1965	Mère au foyer	SAINT-PARGOIRE	16/03/2008	509

(1) M = Maire – A = Adjoint – C.M. = Conseiller Municipal

Autre point à l'ordre du jour, Madame le Maire propose que soient désignés les délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de la "Vallée de l'Hérault" ainsi que les délégués à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA
"VALLEE DE L'HERAULT"**

Madame le Maire explique que du fait du renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de la "Vallée de l'Hérault".

Madame le Maire précise que conformément au règlement interne du Syndicat Intercommunal des Eaux de la "Vallée de l'Hérault", les délégués sont au nombre de 2 titulaires et de 2 suppléants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- A l'unanimité des présents,
- Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire délibère, et élit:

Mme Agnès CONSTANT et M. Christian CLAPAREDE	délégués titulaires
Mrs Francis ALANDETE et Jean FABRE	délégués suppléants

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

**DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE
DE L'HERAULT**

Madame le Maire explique que du fait du renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.

Madame le Maire précise que conformément aux lois et règlements en vigueur, les délégués sont au nombre de 2 titulaires et de 2 suppléants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- A l'unanimité,
- Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, délibère et élit:

Mmes Agnès CONSTANT et Fabienne GALVEZ	déléguées titulaires
M. Jean FABRE et Mme Michèle DONOT	délégués suppléants

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la séance levée à 19h00.

COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2008

L'an deux mille huit, et le vingt et un mars à dix huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique en mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Madame le Maire pour les points soumis à l'ordre du jour.

- Nombre de conseillers en exercices: 19
- Nombre de membres présents: 18
- Nombre de pouvoirs: 1

Agnès CONSTANT, Maire,
Jean-Luc DARMANIN, Christian CLAPAREDE, Monique GIBERT, Jean FABRE,
Adjoints
Pascal SOUYRIS, Jacques GAZAGNES, Sylvette PIERRON, Patrice LAVAUX,
Francis ALANDETE, François MOSSMANN, Sébastien SOULIER, Romain
AUGIER, Michèle DONOT, Michel TANGUY, Thierry LUCAT, Bernard
GOMBERT, Marie-Philippe PRIEUR, Conseillers

- Nombre de membres absents excusés: 1
Fabienne GALVEZ, Adjointe – donne pouvoir à Madame Monique GIBERT.
- Nombre de membres absents : 0

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures.

OBJET: DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA "VALLEE DE L'HERAULT"

Madame le Maire explique que du fait du renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de la "Vallée de l'Hérault".

Madame le Maire précise que conformément au règlement interne du Syndicat Intercommunal des Eaux de la "Vallée de l'Hérault", les délégués sont au nombre de 2 titulaires et de 2 suppléants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- A l'unanimité des présents,
- Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire délibère, et élit:

Mme Agnès CONSTANT et M. Christian CLAPAREDE	délégués titulaires
Mrs Francis ALANDETE et Jean FABRE	délégués suppléants

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2008

L'an deux mille huit, et le vingt et un mars à dix huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique en mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Madame le Maire pour les points soumis à l'ordre du jour.

- Nombre de conseillers en exercices: 19
- Nombre de membres présents: 18
- Nombre de pouvoirs: 1

Agnès CONSTANT, Maire,

Jean-Luc DARMANIN, Christian CLAPAREDE, Monique GIBERT, Jean FABRE,
Adjoints

Pascal SOUYRIS, Jacques GAZAGNES, Sylvette PIERRON, Patrice LAVAUX,
Francis ALANDETE, François MOSSMANN, Sébastien SOULIER, Romain
AUGIER, Michèle DONOT, Michel TANGUY, Thierry LUCAT, Bernard
GOMBERT, Marie-Philippe PRIEUR, Conseillers

- Nombre de membres absents excusés: 1

Fabienne GALVEZ, Adjointe – donne pouvoir à Madame Monique GIBERT.

- Nombre de membres absents : 0

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures.

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
VALLEE DE L'HERAULT**

Madame le Maire explique que du fait du renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.

Madame le Maire précise que conformément au lois et règlements en vigueur, les délégués sont au nombre de 2 titulaires et de 2 suppléants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- A l'unanimité des présents,
- Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, délibère et élit:

Mmes Agnès CONSTANT et Fabienne GALVEZ
M. Jean FABRE et Mme Michèle DONOT

déléguées titulaires
délégués suppléants

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

A Saint-Pargoire,
Le Maire, Agnès CONSTANT